

DIU CIVILO-MILITAIRE DE MÉDECINE SUBAQUATIQUE ET HYPERBARE

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	133 heures
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
FORMATION DIPLÔMANTE	✓
FORMATION INITIALE	✓
FORMATION CONTINUE	✓

Diplôme et certificats obtenus :

Le DIU n'est délivré qu'aux médecins

DIU Civilo-militaire de médecine subaquatique et hyperbare

Validation des modules 1 à 4, de l'examen national et du mémoire

Certificat de médecin compétent en médecine hyperbare

Validation des modules 3 et 4

Certificat de médecin compétent en médecine de plongée

Validation des modules 1 et 2

Certificat d'opérateur caisson personnel infirmier

Ce certificat réservé au personnel infirmier nécessite la validation du module 4

Spécificités de la formation

DIU à caractère national.

Exercice médical et paramédical dans un service de médecine hyperbare civil ou militaire.

Exercice médical au sein du service de santé des armées, pour le suivi du personnel plongeur ou dans des unités spécialisées dans le domaine de la plongée.

Exercice médical dans un cabinet médical, un centre de médecine du sport, un centre de médecine du travail, un service de santé et de secours médical de la Sécurité Civile, un service de santé des gens de mer.

Exercice médical dans un service d'urgence effectuant des interventions en milieu hyperbare ou nautique.

Exercice médical lors de missions scientifiques ou d'activités professionnelles dans le domaine subaquatique.

Formation(s) requise(s)

Pour le DIU:

Praticiens civils ou militaires, docteurs en médecine, internes en médecine en cours de DES ou de DESC, justifiant d'une activité ou d'un intérêt pour la médecine subaquatique et hyperbare.

Pour le certificat de compétence « Opérateur caisson Personnel Infirmier »:

Infirmiers (Diplôme d'état d'infirmier ou d'infirmier anesthésiste) justifiant d'une activité dans un centre hyperbare hospitalier.

Inscription

La procédure d'inscription comporte deux étapes :

1 - Candidature :

Vous devez déposer un dossier via l'application de candidature universitaire e-candidat. Les validations se feront en ligne par le responsable de la formation et/ou le secrétariat pédagogique.

Période d'ouverture de la plateforme e-candidat : 1er juillet 2024 au 1er décembre 2024

Période d'étude des candidatures : toutes les deux semaines à partir d'octobre 2024

> Accédez à la plateforme E-Candidature

2 – Inscription administrative

Une fois autorisé(e) à vous inscrire, le dossier d'inscription et un lien d'inscription pédagogique vous seront envoyés. Vous pourrez alors communiquer les pièces justificatives demandées.

Tarifs :

Ce diplôme est ouvert à la formation continue et à la formation initiale.

Montant des frais de formation pour l'année 2024-2025:

Reprise d'études financée (FC) : 900 €

Reprise d'études non financée (FC) : 500 €

Formation initiale (étudiants de troisième cycle) et personnels militaires: 300 €

Montant des Droits d'Inscription Universitaire (DNI): 243 € pour l'année universitaire 2023-2024 fixés annuellement par arrêté ministériel.

Contenu de la formation

La formation comprend 133 heures réparties en :
65 heures d'enseignements théoriques
24 heures d'enseignements dirigés
44 heures de travaux pratiques

Contrôle de connaissances

Examen écrit national anonyme avec jury commun :

L'examen se déroule au même moment dans toutes les U.F.R concernées. Le Comité de Coordination des DIU désigne les membres du jury qui choisissent les questions. Le Président du Comité est chargé de l'organisation de l'examen écrit (envoi des sujets, recueil des copies, communication des notes après délibération du jury). La durée de l'épreuve est de 3 heures, comprenant 3 questions d'une heure chacune, chaque question est notée sur 20 points (coefficient 1), un total des notes obtenues supérieur ou égal à 30 sur 60 est requis pour être admis à passer les épreuves suivantes. Une note en dessous de 6/20, obtenue à l'une quelconque des 3 questions est éliminatoire quel que soit le total des notes de l'examen écrit. Le bénéfice de l'écrit reste acquis deux années consécutives après l'admissibilité.

Examen oral : coefficient 1 sur 20 points.

Présentation du mémoire : coefficient 2 sur 40 points.

Le total général des notes obtenues à ces 3 épreuves doit être supérieur ou égal à 60 sur 120 pour être déclaré reçu.

L'examen oral et la présentation du mémoire seront réalisés sur l'Hôpital Raymond Poincaré pour les médecins civils et sur l'hôpital Sainte-Anne à Toulon pour les médecins militaires. Un jury local sera désigné par le Doyen de l'UFR sur proposition du responsable universitaire chargé de l'enseignement et par l'EVDG pour l'hôpital Ste Anne à Toulon par l'intermédiaire du CFMN.

Stages

Un stage de 6 demi-journées de 4 heures dans un Centre Hyperbare et de 12 demi-journées de 4 heures dans un service d'urgence sont au programme.

Lieux de stage:

Hôpital Raymond Poincaré pour les médecins civils

Hôpital Sainte-Anne à Toulon pour les Médecins Militaires

Compétences visées

Formation des médecins (et des infirmiers pour le module 4) à la maîtrise des techniques et des indications de la médecine hyperbare.

Formation au soutien sanitaire pour les activités subaquatiques et hyperbares en milieu civil, professionnel et militaire.

Formation pour l'aptitude médicale professionnelle et militaire aux interventions en milieu hyperbare et pour la visite médicale de non contre indication aux activités de plongée subaquatique

Perspectives professionnelles

Cette formation doit permettre aux médecins généralistes, urgentistes, médecins ORL et anesthésistes réanimateurs de suivre les aptitudes de plongeurs de loisir et de plongeurs professionnels ou militaires. Il doit également leur permettre de participer à la gestion d'un service de médecine hyperbare. Les infirmiers doivent être en capacité d'assurer le fonctionnement du caisson hyperbare en toute sécurité.

Adresses et coordonnées

Responsable du diplôme :

Professeur D. Annane
Service de Réanimation
Hôpital Raymond Poincaré
104 bd Raymond Poincaré
92340 GARCHES
Tél.: 01 47 10 77 78
djillali.annane@aphp.fr

Assistante médico-administrative :

Madame CHAPPUIS-PINHEIRO Céline :celine.chappuis-pinheiro-dehon@aphp.fr

Contacts formation continue

Pour toute question concernant votre inscription administrative à l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, contactez :

Mme Morgane Deschamps morgane.deschamps@uvsq.fr